

sénateur ne m'a répondu qu'il serait prêt à faire campagne pour avoir l'honneur de siéger au Sénat.

L'honorable Eric Cook: Une question supplémentaire. Seraient-ils élus?

Le sénateur Donahoe: Qu'ils puissent ou non être élus, comme le demande le sénateur, c'est discutable. J'ignore ce qui en est dans le cas de l'honorable sénateur, mais je dois admettre que j'ai moi-même été défait à des élections provinciales. J'ai été battu quatre fois avant d'être enfin élu, puis j'ai été élu seize fois, je pense, à divers titres, avant d'être encore une fois battu.

Je ne sais pas si je pourrais être réélu, mais si je ne le puis moi-même, j'ai deux fils qui en sont tout à fait capables. L'un est président de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, l'autre, ministre de l'Éducation du gouvernement de la même province. J'espère que ma présence au Sénat n'a pas été pour eux une source de tristesse, de peine ou de difficultés.

Des voix: Bravo.

Le sénateur Donahoe: Je n'ai donc pas l'intention de dire ce que nous devrions faire du Sénat. Je veux simplement dire que, à mon sens, on peut l'améliorer et je suis disposé à examiner les moyens de le faire. Je ne pense pas que la voie du progrès passe par des élections, car le calibre des candidats aux élections n'est pas nécessairement supérieur à celui des sénateurs actuels.

Je ne pense pas que les pouvoirs limités du Sénat, qui fonctionne avec le peu qui lui reste—

De grâce, ne prenez pas la parole pour signifier votre désaccord parce que, si vous ne pensez pas que notre institution a perdu un peu de prestige depuis que nous avons adopté la loi qu'on s'apprête à adopter en Angleterre, vous et moi ne serons jamais d'accord. J'en suis fermement convaincu et je l'ai bien dit pendant que nous étudions la loi.

Le sénateur Frith: Je suis d'accord avec vous.

Le sénateur Donahoe: Donc, je ne pense pas que les pouvoirs limités du Sénat, qui fonctionne avec le peu qui lui reste, peuvent vraiment attirer des gens d'expérience, qui nourrissent de vastes perspectives et qui aiment leur pays comme ceux qui sont membres du Sénat à l'heure actuelle.

A mon avis, dans de telles circonstances, l'élection des sénateurs au Sénat n'intéresserait que les gens qui—dites-le moi si vous pensez que j'ai tort—voudraient savoir ce que le Sénat pourrait faire pour eux plutôt que ce qu'ils pourraient faire pour le Sénat et pour le Canada, si je puis paraphraser John F. Kennedy.

J'accepterai toute proposition valable visant à réformer le Sénat et à le rendre plus efficace, mais je ne pense pas que nous devions nous engager dans la voie de la réforme simplement parce que nous avons l'impression que le public canadien veut une réforme, sauf si nous sommes certains de ce que nous faisons.

Une pensée me vient à l'esprit et j'aimerais vous en faire part. Nous allons avoir une nouvelle constitution; une constitution modifiée, et nombreux sont ceux qui se sont demandé jusqu'à quel point on avait procédé démocratiquement. Dans toute l'histoire de notre Confédération, aucune constitution ni aucun amendement constitutionnel n'a été le fruit des travaux d'un comité mixte des deux chambres du Parlement, avec ou

sans l'approbation du premier ministre du Canada. Ce dont nous avons besoin et ce que nous devrions avoir, c'est l'approbation du peuple canadien. Je ne prétends pas aujourd'hui que nous ne l'avons pas, mais je dis bien que nous n'avons jamais essayé de l'obtenir. Si le consensus auquel certaines gens attachent tant d'importance—le consensus des premiers ministres provinciaux—était analysé, si on consultait les Assemblées législatives, si on consultait la population des provinces, je doute fort que la réponse soit celle que les premiers ministres provinciaux ont donnée.

Voilà, entre parenthèses, une idée qui mérite d'être creusée. Ne vous y trompez pas; ce qui va se passer n'aura pas le plein et entier appui de la majorité des Canadiens, parce que je doute fort qu'il en soit ainsi.

Changer pour changer ne sert pas à grand-chose. Si nous faisons des réformes, il faudra que ce soit dans un but d'amélioration véritable. On prétend que le Sénat, dans son organisation actuelle, est considéré, de façon générale, par la majorité des gens, comme la cinquième roue du carrosse, et que les médias ne tiennent pas compte de nos débats, de façon générale; que nous n'avons pas de crédibilité; que les gouvernements provinciaux ne tiennent pas compte de nous; que nous n'exerçons pas le pouvoir que nous avons de servir de garde-fou à l'exécutif fédéral.

Sur ce point, je n'ai qu'une chose à dire, et c'est que le possesseur d'un gourdin n'est pas obligé de s'en servir constamment pour assommer les autres. Il suffit qu'il leur rappelle de temps à autre qu'il a ce gourdin, qu'il pourrait s'en servir au besoin. Mais que si les gens sont raisonnables, lui aussi se montrera raisonnable. A celui qui me dira que nous sommes un organe inefficace parce que nous n'exerçons pas notre veto, je répondrai que le Sénat a plus d'une raison d'exister, et qu'une de ces raisons, c'est de servir de chambre de réflexion. Et quand c'est fait, nous nous sommes pleinement acquittés de nos fonctions, à moins qu'il ne s'agisse d'une chose vraiment insupportable, d'une chose qui dépasse vraiment les bornes. J'ai estimé que tel était le cas quand la résolution concernant le bill du Canada a été présentée. J'ai cru que le Sénat allait se lever d'indignation pour répondre: «Voilà une chose qu'il ne fallait pas faire; vous n'en avez pas le droit. Ce n'est pas à vous qu'il appartient de le faire; vous n'êtes pas pleinement mandatés». Mais les membres du Sénat ne l'ont pas fait. Voilà ce que j'ai pensé, voilà ce que j'ai essayé de dire, mais il n'y a eu que quelques sénateurs de cet avis. La nouvelle constitution va nous arriver, et j'espère sincèrement que ceux qui ont voté pour n'auront pas à le regretter.

Cependant, il me semble que la création d'un organe électif, doté de véritables pouvoirs, serait un démenti à ceux—et il y en a—qui pensent que le Parlement occupe déjà suffisamment de place. J'ai dit que le Parlement est constitué sur la base de la population en fonction de la représentation. Je ne me souviens pas de tout, mais je suis allé à l'école et j'ai appris ce qu'ils ont fait au système initial. Les détails du système initial sont un peu flous dans ma mémoire, en tout cas je puis vous dire que le système initial accordait 65 représentants au Québec; on divisait la population du Québec par 65, et le quotient servait d'unité de mesure pour dire combien chaque province aurait de représentants. Le nombre de représentants était calculé en fonction des résultats du recensement. Je sais que le régime sera efficace, car nous avons tout d'abord en